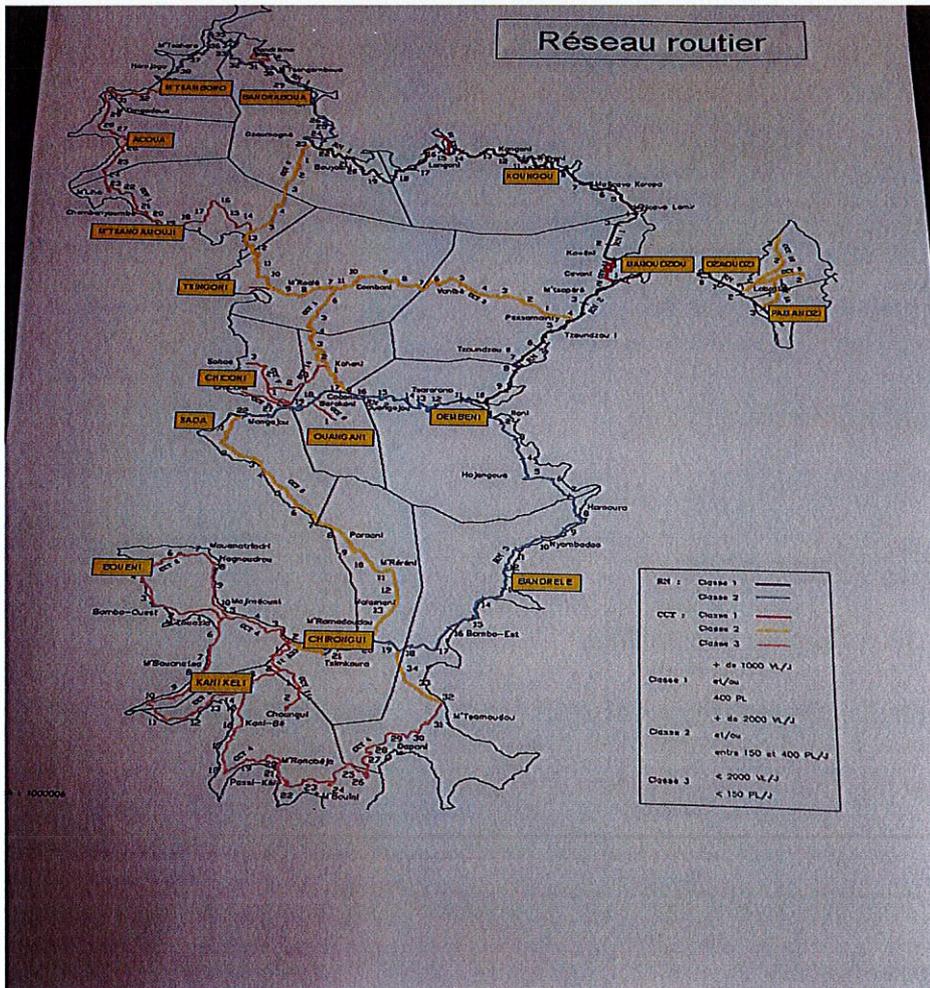
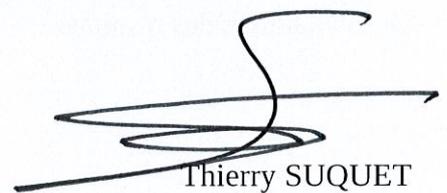


**PLAN DEPARTEMENTAL
DE CONTRÔLES ROUTIERS
DE MAYOTTE
ANNEE 2021**



Le Préfet,



Thierry SUQUET

PREAMBULE

La lutte contre l'insécurité routière est un engagement constant du gouvernement et nécessite une mobilisation maximale afin de protéger, par tous les moyens, tous les usagers de la route dans tous leurs déplacements.

Les résultats de l'accidentalité routière enregistrés depuis plusieurs années sont le fruit de la mise en œuvre d'une politique coordonnée de prévention essentiellement relayée dans le plan départemental d'actions de sécurité routière établi avec divers partenaires (associations, services de l'État, collectivités territoriales, entreprises) et de contrôle et sanctions qui se traduit au niveau local par l'élaboration d'un plan départemental de contrôles routiers.

Son intérêt principal est de permettre une réelle coordination opérationnelle entre les différentes actions de toutes les forces de l'ordre.

Ce plan s'établit autour de 3 axes :

Axe 1- La situation départementale

.1- Objectifs 2020 et résultats des contrôles 2020

.2- Analyse de la situation locale

Axe II- Les enjeux du plan de contrôle

-1- les enjeux du plan de contrôles pour 2021

-2- les capacités d'action des intervenants dans la sécurité routière

Axe III- La définition des objectifs à atteindre pour 2021

-1- définition des objectifs

-2- principe d'actions

-3- sanctions administratives

-4- évaluations des résultats

-

AXE I- LA SITUATION DEPARTEMENTALE

1- Objectifs 2020 et résultats des contrôles :

a) Atteinte des objectifs pour 2020

- Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes :
 - Indicateur : Nombre d'accidents, de tués à 30 jours et de blessés
 - Objectifs : Réduire le nombre d'accidents sur les routes et de tués
 - Objectif atteint. Par rapport à 2019, le nombre d'accidents corporels a diminué de 24 %. Le nombre de tués est également en diminution (-29%).

Ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils prennent en compte les mesures relatives à la pandémie.

- Baisser la mortalité des deux-roues et des piétons :
 - Indicateur : part des usagers de deux roues motorisés et des piétons dans la mortalité.
 - Objectif : Réduire le nombre de tués dans la part des usagers de deux roues motorisés
 - Objectif atteint : 3 deux Roues tués en 2020 (6 en 2019) et 3 piétons en 2020 (4 en 2019).

b) Contrôles routiers :

En zone police, pour le seul dernier trimestre 2020 (source BADR) on déplore 59 accidents. 16 impliquent les 2R/VL , 10 les 2R/2R, 9 piétons/VL, 7 des chutes et 5 VL/VL.

Le sommeil/perte de contrôle explique 3 accidents, les barrages/problème d'ordre public expliquent également 3 accidents.

53 contrôles routiers ont été réalisés sur cette période concernant la présentation des documents afférents à la conduite et à la circulation des véhicules.

Les comportements observés sont : dépassement par la droite, contresens, vitesse excessive, refus de priorité et inattention. Les accidents les plus récurrents impliquent les 2 roues lors de dépassement ou comportement inapproprié sur la voie publique.

Les lieux des accidents sont en majorité à Mamoudzou compte tenu des conditions de circulation très difficiles en journée avec des axes encombrés.

En zone gendarmerie, sur 2920 dépistages alcoolémie réalisés en 2020 (5438 en 2019), les forces de l'ordre ont relevé 175 infractions soit 10 de plus qu'en 2019.

Les 5 principales infractions concernent par ordre dégressif :

- le défaut de permis de conduire;
- le défaut d'assurance ,
- le défaut de ceinture de sécurité,
- l'alcoolémie
- et la conduite avec le téléphone.

Nb de contrôle force de l'ordre	2019	2020	Evolution en %	Evolution en nombre
Nb de dépistage alcoolémie réalisés	5438	2920	- 46,30 %	- 2518
Nb d'infractions alcoolémie	165	175	+ 6,06 %	+ 10
Nb de dépistage stupéfiants réalisés	195	223	+ 14,36 %	+ 28
Nb de dépistage positifs	6	6	0,00 %	0
Nb d'infractions conduite avec le téléphone	154	132	- 14,29 %	- 22
Nb d'infraction défaut de ceinture de sécurité	383	237	- 38,12 %	- 146
Nb d'infractions défaut d'assurance	296	319	+ 7,77 %	+ 23
Nb d'infractions défaut de permis de conduire	286	392	+ 37,06 %	+ 106
Nb d'infraction défaut d'équipement (2RM).	70	63	- 10 %	- 7
Exercice illégal de taxi	69	58	- 15,94 %	- 11
Délit de fuite	100	97	- 3,00 %	- 3

2 : Analyse de la situation locale.

L'année 2020 accuse une baisse importante de la mortalité routière (-29%) dans un contexte de crise sanitaire ayant limité la circulation. 168 accidents, 10 tués et 217 blessés.

Les accidents mortels se sont déroulés en période diurne (7) et en soirée (1) dans des créneaux répartis sur l'ensemble des jours de la semaine, lundi (2) , mercredi (1) jeudi (1) vendredi (1), samedi (1) et dimanche (1).

L'analyse des accidents révèle une hausse de 33 % du nombre de véhicules légers impliqués et une diminution du nombre de 2 roues (-47 % de moto et - 16 % de cyclo).

Tous les indicateurs sont respectivement en baisse par rapport à l'an dernier

58 % des accidents ont été enregistrés sur les routes nationales. La répartition des accidents corporels est quasi équivalente entre les routes départementales et les voies communales.

La répartition des victimes est de l'ordre de 80 % de morts sur le réseau national, 10 % sur le réseau départemental et 10 % sur le réseau communal.

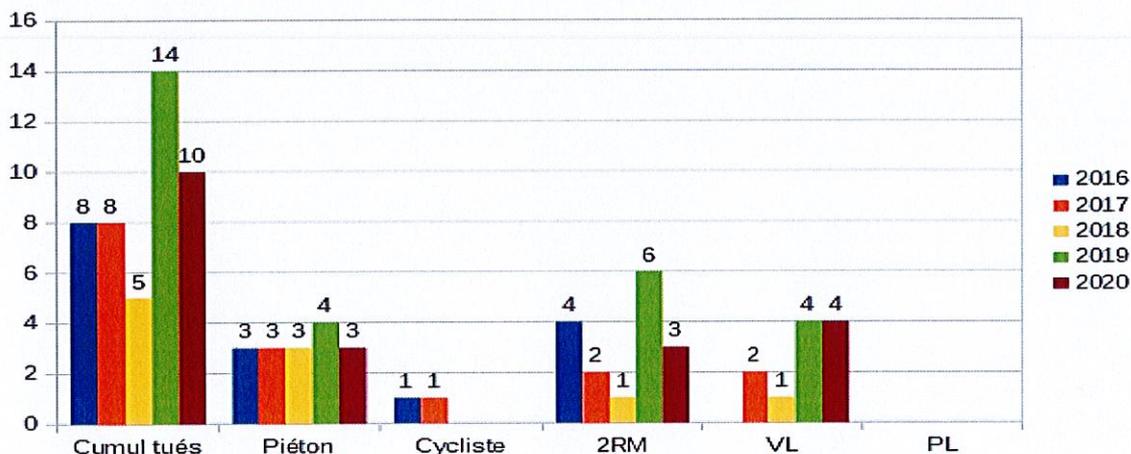
Les accidents se produisent en grande partie en agglomération (72%).

La classe d'âge la plus touchée est celle des 25-34 ans.

Si les accidents sont moins nombreux les week-end, ils causent en revanche plus de décès.

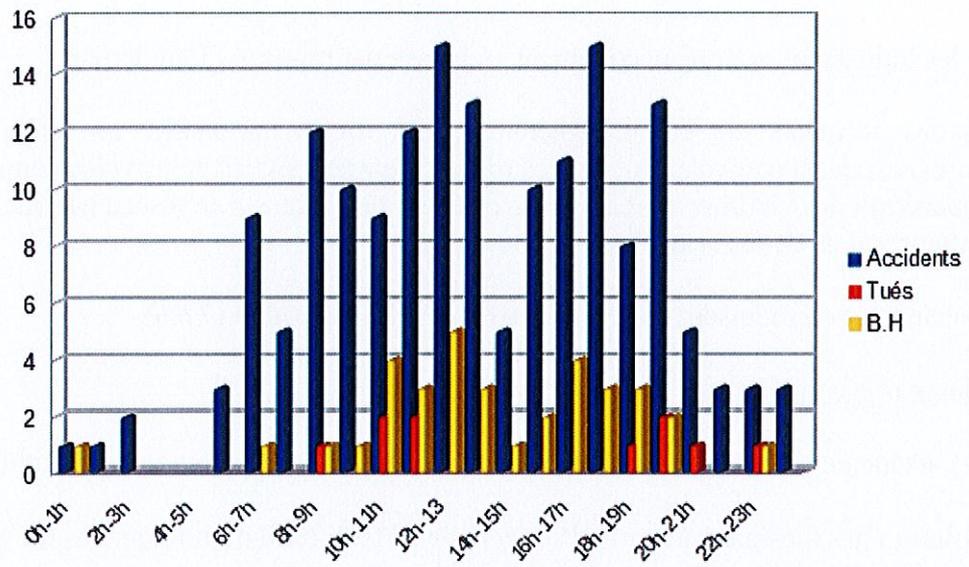
L'évolution des tués par catégorie d'usagers de 2016 à 2020 montre que les usagers des 2 roues motorisés et les piétons sont les plus vulnérables.

L'évolution des tués par catégorie d'usagers de 2016 à 2020



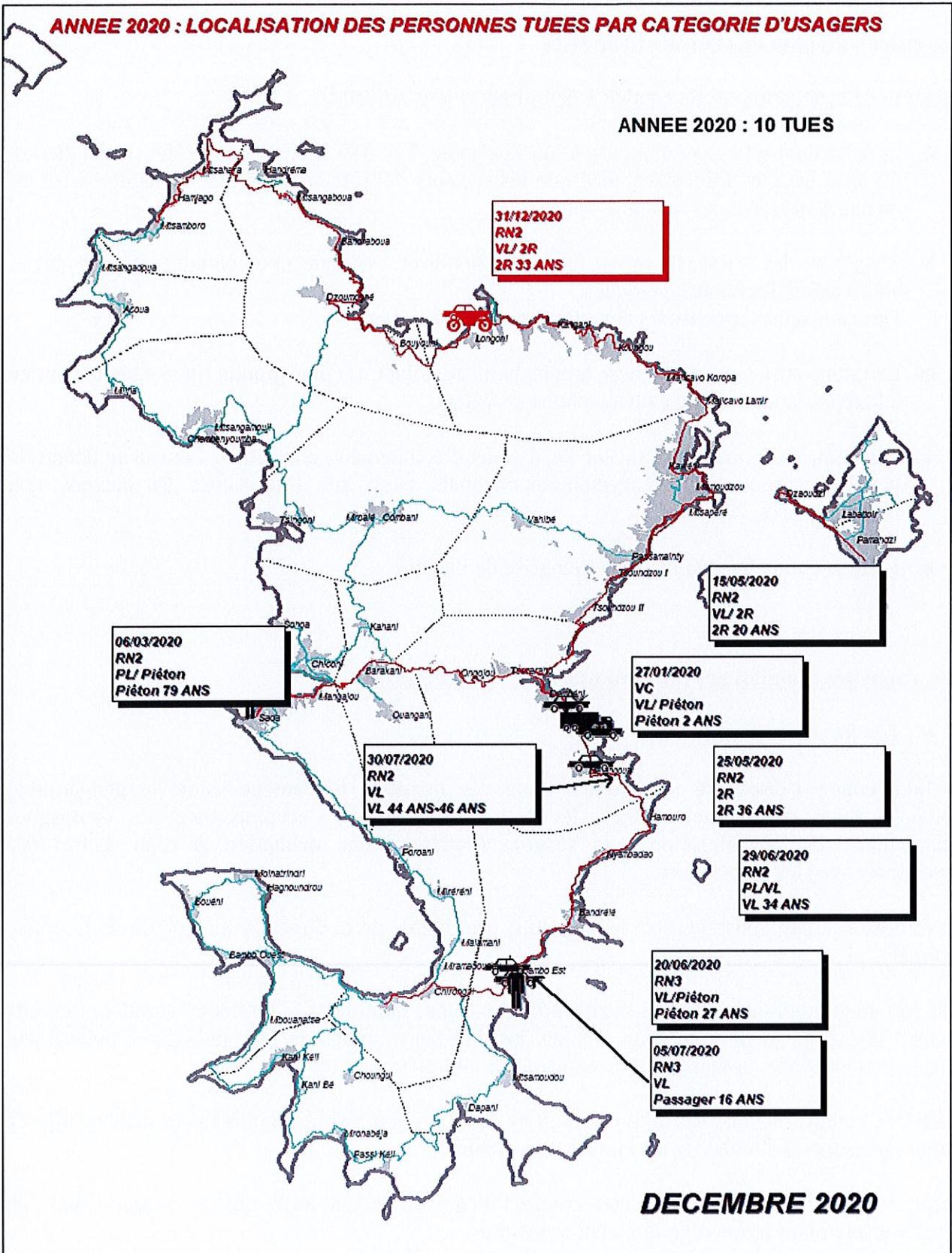
Répartition des accidents par heure de la journée

Les horaires les plus propices aux accidents de circulation sont la fin de matinée (plage 13/14H) et la fin de journée (plage 18-19H)



ANNEE 2020 : LOCALISATION DES PERSONNES TUEES PAR CATEGORIE D'USAGERS

ANNEE 2020 : 10 TUES



DECEMBRE 2020

AXE II-LES ENJEUX DU PLAN DE CONTROLE

1-les enjeux du plan de contrôle pour 2021

L'analyse de la situation locale conduit à définir les enjeux suivants :

- La lutte contre la vitesse excessive ou inadaptée. Les opérations de contrôles privilégieront les axes les plus fréquentés ainsi que les secteurs délicats où la vitesse inadaptée a été un facteur d'accident ces dernières années.
- S'agissant des 2 RM, ils seront incités à ralentir et à adopter une conduite prudente par la valorisation des bonnes pratiques.
Des campagnes spécifiques aux 2RM seront organisées.
- La lutte contre la conduite avec le téléphone au volant. La plus grande rigueur sera apportée à la répression de l'usage du téléphone au volant.
- Les contrôles porteront aussi sur les défauts d'équipement, en premier lieu sur le défaut de port du casque par les cyclomoteurs, mais aussi sur l'utilisation de plaques non réglementaires.
- La lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool

2-les capacités d'action des intervenants dans la sécurité routière

◆ Les forces de l'ordre

La lutte contre l'insécurité routière est l'une des missions fondamentales de la gendarmerie nationale. Bien que prépondérantes, les actions répressives s'accompagnent de campagnes pédagogiques de sensibilisation à la sécurité routière, d'une médiation et d'un renfort des partenariats avec les associations.

La sécurité routière constitue une des missions prioritaires de la direction territoriale de la police nationale.

Très fortement impliquées dans la sécurisation des trajets quotidiens « domicile -travail » et la lutte contre l'insécurité routière en zone urbaine, les différentes unités de voie publique s'investissent dans la protection des usagers les plus vulnérables : les piétons et les deux roues.

Ainsi des actions médiatisées de prévention et de répression seront régulièrement menées afin de veiller au respect des règles de priorité les concernant.

Enfin, les contrôles destinés à lutter contre l'alcool au volant ainsi que la conduite avec un téléphone au volant seront régulièrement organisées.

Ces actions associées aux campagnes de prévention, permettront d'accompagner un changement des comportements à risque des jeunes conducteurs.

◆ Les élus référents Sécurité Routière et la police municipale.

La sécurité routière est une grande cause nationale et les élus locaux occupent une place essentielle dans l'amélioration des conditions de circulation sur les voies dont ils sont responsables. Ses relations de proximité avec la population les placent au premier rang dans la lutte contre l'insécurité routière.

En 2020, à la demande du préfet, des élus référents chargés de la sécurité routière ont été désignés par les différentes collectivités locales.

AXE III- LA DEFINITION DES OBJECTIFS 2021

1-Définition des objectifs

Trois niveaux d'objectifs sont définis pour un plan de contrôle :

- ◆ l'objectif ultime du plan de contrôles est la réduction du nombre d'accidents et de victimes sur la route pour l'ensemble du département.
- ◆ l'objectif intermédiaire est d'améliorer les comportements sur la route, notamment en termes de respect de la règle
- ◆ l'objectif immédiat est d'augmenter l'efficacité des contrôles en mettant en œuvre les actions opérationnelles, cohérentes avec l'exercice de l'action publique par le procureur de la République, et adéquates en termes notamment d'heures de contrôles, de relevés d'infractions dans des domaines à privilégier à partir des enjeux définis.

Les trois indicateurs de performance sont :

a)-Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes :

Indicateur : nombre d'accidents, de tués à 30 jours, de blessés

Objectif 2021 : Être sous le seuil des 217 blessés

b)-Lutter contre l'alcool au volant

Indicateur : Taux d'infraction à l'alcool

Objectif 2021 : constater une baisse du taux d'infraction à l'alcool

c)- Faire baisser l'accidentalité des deux-roues :

Indicateur : part des usagers de deux roues motorisés dans les accidents

Objectif 2021: maintenir en dessous de 20 % des blessés hospitalisés la part des usagers de deux-roues motorisés.

2-Principes d'actions

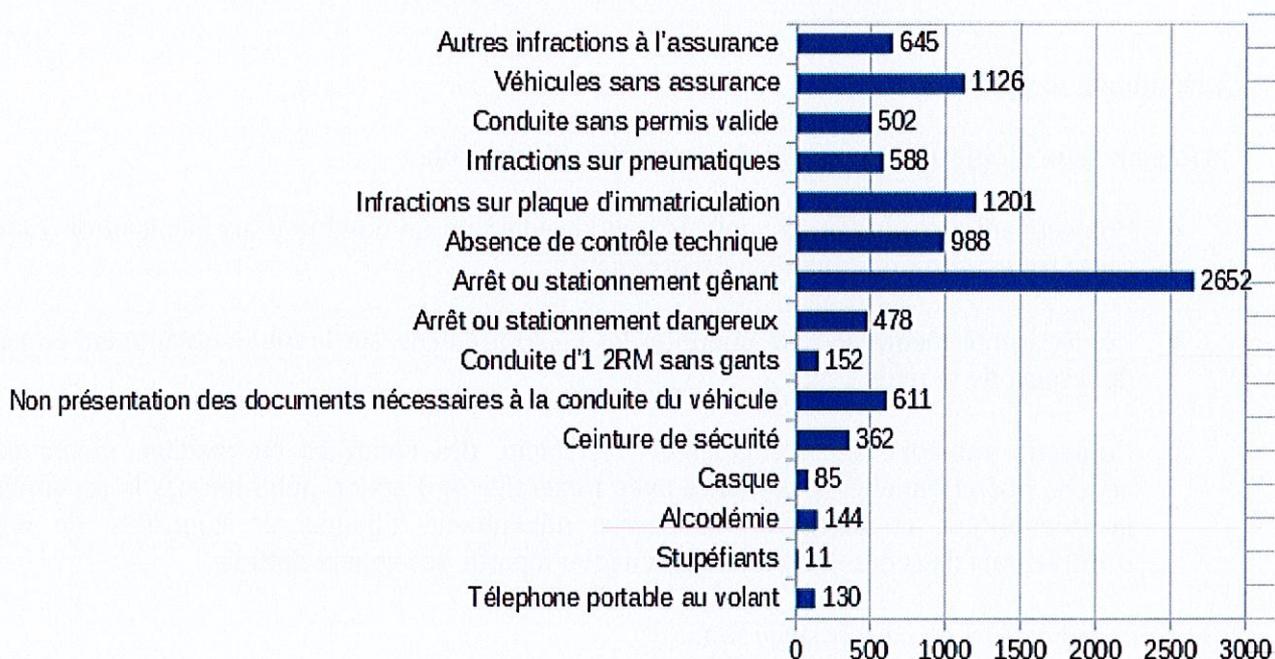
La lutte contre l'excès d'alcool doit être poursuivie.

Les contrôles doivent être renforcés la nuit et lors des fins de semaine

Des opérations conjointes doivent être menées entre les différentes forces de l'ordre

Les axes situés aux abords des établissements scolaires, seront ciblés pour des contrôles spécifiques aux deux-roues.

3- Sanctions administratives -infractions légères



Au vu des résultats des contrôles toutes forces de l'ordre confondues les stages alternatifs à la sanction concernent le défaut d'assurance, le défaut de permis valide et l'absence de contrôle technique.

Pour la première année, seront mis en place des stages alternatifs à la sanction de 3 jours des contrevenants ayant commis des infractions légères en partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale, de la Police, de la Justice et du procureur.

4- Évaluation des résultats

Le suivi des actions du plan de contrôle aura lieu une fois par trimestre, au cours d'une réunion en préfecture avec les forces de l'ordre (police et gendarmerie), avec une analyse des ATB (accidents, tués, blessés) et une connaissance des contrôles effectués.